

Pau, le 9 septembre 2019

L'inspecteur d'académie, directeur académique des  
services de l'éducation nationale

À

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale  
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs  
d'école  
Madame la chef du pôle « vie de l'élève »  
Monsieur le Président de la FFME  
Monsieur le Président du Comité Territorial 64 de la  
FFME  
Monsieur le Président de la Ligue de l'Enseignement 64  
Monsieur le Président des PEP 64

**MISSION  
DÉPARTEMENTALE  
E.P.S.**

Dossier suivi par :  
Sylvie Hourmat  
IEN Bayonne  
En charge du dossier EPS

**Marie Odile CONSTANS  
Sébastien CERGNUL  
Conseillers pédagogiques  
EPS**

Téléphone  
05 59 82 22 00  
Poste 4607 ou 4608  
Courriel  
[ce.ia64-eps@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia64-eps@ac-bordeaux.fr)

Adresse postale  
DSDEN 64  
2, place d'Espagne  
64 038 Pau Cedex

**Objet : Actualisation des sites naturels d'escalade autorisés à la  
pratique de l'escalade pour le public scolaire.**

Mesdames, messieurs,

Cette note abroge la précédente lettre du 10 octobre 2018.

**Nous attirons votre attention sur la réouverture aux normes fédérales du Rocher  
Maylin à Gourette.**

Vous trouverez également toutes les informations portant sur la réglementation pour  
l'enseignement et l'encadrement de cette activité sur le site de la DSDEN :  
<http://webetab.ac-bordeaux.fr/Primaire/64/EPS64/>

Pour plus d'informations sur les sites autorisés suivre le lien du site de la FFME 64 :  
<http://www.ffme64.fr/index.php/sites-naturels-d-escalade-64>

**Sites autorisés :**

**Vallée d'OSSAU**

**Arudy** : Cirque d'Anglas / le Bouvier / Dachary  
**Gourette** : Rocher en Bois 1 & 2 / Rocher Maylin  
**Eaux-Bonnes** : Rocher du Casino (pour ½ classe)  
**Laruns** : Pont de Camps

**Vallée d'ASPE**

**Lées-Athas** : Esquit  
**Urdois** : Rocher de Peyranère  
**Lescun** : Rocher du Curé

## Vallées du BARÉTOUS et de la SOULE

**La Pierre-Saint-Martin** : Les Tennis, le Soudet, les Douanes

**Arette** : Pont du Hourat (1/2 classe) près du chemin de la transhumance

**Le Pont du Fort** (appelée anciennement La Mouline) dans la vallée du Barétous

**Montory** : Arguibelle secteur découverte « Tichodrome ».

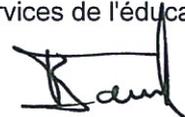
Pour ce secteur, l'implantation d'un parcours scénographique adapté au public scolaire (faune, flore, lecture de paysage, environnement...) sera effective au 15 octobre 2019 par la FFME (Fédération française de la Montagne et de l'Escalade).

### Site interdit par Arrêté municipal :

- La falaise d'Arthez-d'Asson dans la Vath Vielha

Je vous prie de croire, mesdames, messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale



Pierre BARRIERE